



Compte rendu

Conseil municipal de Mondrainville

Vendredi 24 mai 2013

Convoqué le 17 mai 2013, le Conseil Municipal de la commune de MONDRAINVILLE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LE GOFF, Maire.

Présents : Mmes GODIER, DUGUÉ, M. BUFFARD, adjoints, Mmes BIGOT, MARIE, FOULET, MM. LEMERAY, OLLIVIER conseillers

Absents excusés : Mme, MM. ADAMCZYK, BERTHELOT

Convention de remplacement du personnel avec le Centre de gestion

Le Maire expose à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a créé un service de remplacement auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel administratif.

La collectivité s'engage à rembourser au Centre de Gestion les salaires et les charges du personnel de remplacement.

Par ailleurs la collectivité devra s'acquitter des frais de Gestion déterminés chaque année par le conseil d'administration du Centre de Gestion.

Le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé :

Autorise le Maire à faire appel en tant que besoin au service de remplacement mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et l'autorise à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Décisions modificatives budgétaires

Afin d'indemniser Monsieur Alain BARATTE, agriculteur à Mondrainville, pour la prestation de déneigement, le Conseil Municipal par un vote contre, une abstention et 7 voix pour, décide de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 698 Euros.

Par ailleurs, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une participation Ram pour l'année 2012 d'un montant de 641 Euros, la compétence "petite enfance - Ram" n'ayant été prise par la Communauté de communes Evrecy - Orne-Odon qu'avec effet au 1^{er} janvier 2013.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède aux modifications budgétaires suivantes :

Articles	Diminution de crédits
61524 (bois et forêts)	- 1 339,00 Euros
Total	- 1 339,00 Euros
	Augmentation de crédits
6554 (participation au Ram 2012)	641,00 Euros
6748 (subventions exceptionnelles)	698,00 Euros
	1 339,00 Euros

Questions diverses

Jeanine FOULET, Conseillère Municipale, fait part de son mécontentement (partagé également par plusieurs administrés) relatif à la facturation de la redevance incitative des ordures ménagères.

Le Maire répond que la commune n'a pas la compétence déchets ménagers.

En conséquence, toutes les remarques et revendications doivent être adressées à la Communauté de communes Evrecy - Orne-Odon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10